



3^{ème} édition du Prix Philippe Faure-Brac

Mardi 31 Mars 2015

4^{ème} édition des Rencontres Vinicoles de Cannes



10, rue Guillaume Tell
75017
Tél. 01 44 40 27 30
Fax 01 44 40 00 37
www.agence-force4.com



Le Salon des Rencontres Vinicoles : un rendez-vous incontournable des professionnels du vin

Créé en 1997 à Paris par Sophie Morgaut-Lejeune, fondatrice de l'agence Force 4, le Salon des Rencontres Vinicoles propose aux professionnels des dégustations de très haut niveau. Ce salon rayonne à Paris (2 éditions par an), Lyon, Cannes, Strasbourg et Nantes.

Mardi 31 Mars 2015 se déroulera la 4^{ème} édition des Rencontres Vinicoles de Cannes au Casino Palm Beach, en partenariat avec l'Association des Sommeliers de Nice Côte d'Azur Provence et son Président Ali Hedayat.

Depuis sa 1^{ère} édition en 2012 ce salon est devenu le rendez-vous incontournable des sommeliers, restaurateurs, cavistes, acheteurs et agents du Grand Sud.

Le Prix Philippe Faure-Brac

Meilleur Sommelier du Monde en 1992, propriétaire du célèbre Bistrot du Sommelier, Philippe Faure-Brac est assurément le plus médiatique des sommeliers. Il était tout naturel de créer un prix pour rendre hommage à ce grand monsieur du vin et enfant de la région.

Ce prix dédié aux restaurants étoilés et gastronomiques récompensera la meilleure carte des vins. Pour participer il vous suffit de retourner le bulletin d'inscription dûment rempli avec une copie de votre carte des vins à l'Association des Sommeliers de Nice Côte d'Azur Provence (CF règlement).





BULLETIN D'INSCRIPTION AU PRIX PHILIPPE FAURE-BRAC

A nous retourner au plus tard le 27 Février 2015

Nom de l'établissement _____

Adresse de l'établissement _____

Tél _____

Email _____

Quel type de restaurant : étoilé gastronomique

Nom du responsable vins ou du sommelier _____

Ses coordonnées : tél portable _____ email _____

Date d'ouverture de l'établissement _____

Nombre de références à la carte _____

Citer les régions viticoles et ou appellations présentes _____

Nombre de bouteilles de vin vendues au mois _____

Prix de vente moyen _____

Quelles régions ou appellations le plus vendues _____

Quelles marques de champagne présentes à la carte _____

Comment se font les achats vins _____

LA CARTE DES VINS

Merci de joindre la copie de votre carte des vins au dossier d'inscription

PIECE JOINTE

Règlement du Prix Philippe Faure-Brac 2015 dont le candidat reconnaît avoir pris connaissance.

Après avoir pris pleinement connaissance du règlement du Prix Philippe Faure-Brac 2015, je vous adresse mon bulletin de participation.

Fait à _____ Le _____

Nom et prénom du représentant de l'établissement

Fonction

Signature



REGLEMENT DU PRIX PHILIPPE FAURE-BRAC 2015

Le Prix Philippe Faure Brac sera remis lors de la 4^{ème} édition des Rencontres Vinicoles de Cannes, au Casino Palm Beach le mardi 31 Mars 2015 à 19h30.

1. Le prix Philippe Faure-Brac se déroule pendant le Salon Rencontres Vinicoles organisé par l'Agence Force 4 à Cannes, en collaboration avec l'Association des Sommeliers Nice Côte d'Azur Provence.
2. Le Prix est réservé aux professionnels hommes et femmes quelle que soit leur nationalité, qu'ils soient sommeliers professionnels, commis sommelier, maître, d'hôtel, chef de rang ou serveur faisant office de sommelier, restaurateurs, proposant des cartes des vins et travaillant dans le PACA, LANGUEDOC-ROUSSILLON, CORSE et MONACO.
3. Toutes les cartes doivent parvenir au plus tard une semaine avant la date du concours. Elles devront être adressées au bureau : A.S.N.C.A.P. – 442 Chemin de Crémât 06220 Nice ou directement par mail : contact@asncap.fr. Contact Ali Hedayat 06 10 95 97 43 – hedayat.ali@neuf.fr
4. Le comité technique définit toutes les épreuves.
5. Les membres du jury seront choisis par le comité technique.
6. Le Jury est souverain à tous les stades de la compétition. Il peut déclarer une carte vacante si le niveau de la carte est jugé insuffisant. Ses décisions sont sans appel. Le jury veillera au strict respect du concours.
7. Aucun ex aequo n'étant autorisé, Le Président du jury a le pouvoir décisionnel en cas de litige.
8. Le jury se compose du Président ou un membre d'ASNCAP, d'un représentant d'Agence Force 4, d'un journaliste, une ou deux personnalités du monde de vin, un professeur d'œnologie (maximum 6 personnes au total).

9. Le Prix Philippe Faure Brac est ouvert à la seule catégorie des restaurants gastronomiques.

10. Les Cinq critères retenus par le jury du « Prix Philippe Faure-Brac » sont :

- a. « **Commercialisation (originalité de la carte)** » : choix des vins (10 points), choix des vigneron - (15 points) et choix des appellations - (15 points), soit 40 points.
- b. « **Tarifcation** » : la politique tarifaire est-elle adaptée aux prestations proposées ? - (10 points).
- c. « **Harmonie** » : harmonie de la gamme de vins présentée avec la cuisine de l'établissement - (5 points).
- d. « **Rédaction** » : exactitude de la description des produits, (nom du propriétaire ou du négociant, nom de la cuvée, nom des cépages) - (15 points).
- e. « **Réglementation** » : respect de la législation (respect d'appellation d'origine contrôlée, séparation des vins de table et des vins de pays des vins AOC, notion de prix nets) - (30 points).

11. Les cartes peuvent être envoyées par courrier ou par mail.

12. Les cartes des vins doivent porter le nom de l'établissement à part, les télécopies ne sont pas acceptées.

13. Toutes les cartes seront examinées en photocopie noir et blanc pour garder l'anonymat total des établissements.

14. Les documents reçus ne seront pas retournés.

15. Les renseignements erronés, trompeurs ou inexacts, relatifs à une candidature, pourront entraîner son annulation, ceci même après délibération.

16. Le prix Philippe Faure-Brac sera décerné au candidat qui aura obtenu la meilleure note dans chaque catégorie. Un chèque de 1000 € pour le lauréat ainsi que des lots spéciaux de notre partenaire pour les 1^{er} Prix et 2^{ème} Prix.



Tous les éléments de propriété intellectuelle, noms commerciaux et logos sont la propriété des organisateurs, sauf mentions contraires. Toute reproduction est interdite.

Ce règlement peut être modifié chaque année, 2 mois au plus tard avant le déroulement du concours et avant les inscriptions des participants.

Contact organisation

Agence Force 4 / Sophie Morgaut-Lejeune

Tél 01 44 40 27 30

sophie@agence-force4.com

rencontresvinoles@agence-force4.com

www.agence-force4.com